



ANNEXE N° 5

Prévention Projet éducatif et pédagogique

I- Le projet éducatif

Se doter d'un projet éducatif correspond à un double intérêt : répondre à une obligation légale et permettre l'élaboration d'un cadre favorable à l'épanouissement de l'enfant.

Tout d'abord d'un point de vue légal, l'article L227-4 de la loi du 17 juillet 2001 oblige l'organisateur d'un séjour accueillant des mineurs à rédiger un projet éducatif.

Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les objectifs que l'on veut atteindre et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document quelles sont ses priorités et ses principes pour l'accueil.

Le projet éducatif pose un cadre général. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. L'objectif n'est pas d'avoir un projet figé ; celui-ci est évolutif et susceptible d'amélioration. La réflexion et les échanges suscités par le contenu et les conditions de déroulement du projet sont en eux-mêmes des facteurs permettant cette progression. Le travail en équipe est important, ainsi qu'une bonne communication au sein de l'équipe et avec les familles.

Le projet éducatif détermine les orientations du projet pédagogique.

Il est également diffusé, sous une forme qui peut être différente aux familles et à titre d'information, aux différents partenaires de l'action (école, mairie, associations, etc.).

II- Le projet pédagogique

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le responsable élabore en concertation avec les animateurs le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'un travail collectif. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques pour accompagner les jeunes dans leur croissance humaine). Il prend en compte l'âge des personnes accueillies, les spécificités du lieu d'accueil.

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il peut être diffusé aux parents.